

HORAIRE ET PLAN DE COURS
PBC 6045 – PATHOLOGIE MOLÉCULAIRE EXPÉRIMENTALE – 2 CRÉDITS
Hiver 2019



AVIS : Le Département de pathologie et biologie cellulaire se réserve le droit de modifier sans préavis l'horaire ci-joint.

RESPONSABLE : Le Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine.
Dre Dominique Trudel : dominique.trudel.1@umontreal.ca

PROFESSEURS :
Dr Pierre Chaurand
Dr Janos G. Filep
Dr François Gougeon
Dre Andrée-Anne Grosset
Dr Frédéric Leblond
Dr Antonio Maietta
Dr Danh Tran-Thanh
Dre Dominique Trudel

<p>HORAIRE : Cours : Les lundis et mardis du 14 janvier au 18 mars 2019, de 13h à 16h. Examen intra : Le mardi 12 février 2019, de 13h à 16h. Examen final : Le mardi 26 mars 2019, de 13h à 16h.</p>

PROGRAMMES : Microprogramme 2-512-6-0, option pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Maîtrise 2-512-1-0, option pathologie moléculaire et médecine personnalisée

TGDE : Département de pathologie et biologie cellulaire (Katherine David poste : 6288)

Horaire révisé : décembre 2018

HORAIRE ET PLAN DE COURS
PBC 6045 – PATHOLOGIE MOLÉCULAIRE EXPÉRIMENTALE – 2 CRÉDITS
Hiver 2019

DESCRIPTION DU COURS

Le cours PBC 6045 est un cours qui comprend l'étude des principales méthodes d'analyse et approches technologiques récentes ayant cours dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée en pathologie moléculaire.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'objectif principal est de connaître les principales technologies, méthodes d'analyse et applications diagnostiques et pronostiques de l'histopathologie moléculaire pour pouvoir ensuite les appliquer aux développements actuels et futurs de la médecine prédictive.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques communs à l'ensemble des activités de ce cours sont de :

Pour chaque technique abordée, l'étudiant devra :

1. Connaître les principes de contrôle de qualité ;
2. Connaître les avantages, inconvénients et limites ;
3. Connaître les spécificités associées aux différentes manières de préserver le tissu avant de l'analyser.

ÉVALUATION

Deux examens théoriques : un examen intra de 50% et un examen final de 50% comprenant des questions à développement, des questions à réponse ouverte et courte et/ou des questions à choix multiples. De plus, 5% de la note finale tiendra en compte les fautes de français écrit.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théorique de 2 crédits en 10 sessions en salle de cours.

BIBLIOGRAPHIE

- Des notes de cours
- Protocoles et références bibliographiques pertinentes seront fournis à l'étudiant pour chacune des activités proposées
- Autres références de lectures seront proposées

HORAIRE ET PLAN DE COURS
PBC 6045 – PATHOLOGIE MOLÉCULAIRE EXPÉRIMENTALE – 2 CRÉDITS
Hiver 2019

JANVIER 2019				
Lundi	14-01-2019	13h à 16h	Immunohistochimie – mise au point, choix des anticorps et des témoins – Dre Grosset	CRCHUM R03.216 3e étage de la Tour Viger
Mardi	22-01-2019	13h à 16h	Immunohistochimie – analyse visuelle et virtuelle Dre Trudel	R-820
Lundi	28-01-2019	13h à 16h	FISH/ISH – Dre Bédard et Dr Tran-Thanh	Département de pathologie du CHUM 1050 rue Sanguinet Pavillon F, 7 ième étage, porte F07-1216
FÉVRIER 2019				
Lundi	04-02-2019	13h à 16h	Atelier de familiarisation avec la microscopie électronique Dr Gougeon Horaire à modifier en attente de réponse	R-820
Mardi	12-02-2019	13h à 16h	Examen intra – Dre Trudel	R-820
Lundi	18-02-2019	13h à 16h	Cytométrie de flux – Dr Maietta	R-820
Lundi	25-02-2019	13h à 16h	Évaluation de l'apoptose – Dr Filep	R-820
SEMAINE D'ACTIVITÉS LIBRES DU 4 AU 8 MARS 2019				
MARS 2019				
Lundi	11-03-2019	13h à 16h	Techniques d'optique moléculaire – Dr Leblond	R-820
Lundi	18-03-2019	13h à 16h	«Imaging Mass- Spectrometry» – Dr Chaurand	R-820
Mardi	26-03-2019	13h à 16h	Examen final – Dre Trudel	À venir

Note : Les dates peuvent être sujettes à changement, ainsi que le local de classe.

HORAIRE ET PLAN DE COURS
PBC 6045 – PATHOLOGIE MOLÉCULAIRE EXPÉRIMENTALE – 2 CRÉDITS
Hiver 2019

Renseignements et directives

Règlements des études de cycles supérieurs

Retard dans la remise des travaux (article 32), plagiat et fraude (article 37)

Les pénalités de retard et la politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

L'étudiant se doit d'être très vigilant à l'égard du plagiat particulièrement lorsqu'il utilise des **sources d'informations** autant dans le cadre d'un travail écrit que d'un examen. Vous êtes invités à consulter le document qui suit pour mieux comprendre la manière de citer ou d'utiliser un texte ou une partie de texte afin d'éviter de vous placer dans une situation de plagiat. Le sens de plagiat peut varier d'un pays à l'autre. Dans le cadre du présent cours, les indications de l'Université de Montréal à l'égard du plagiat prévalent sur toute autre définition ou sens donné au plagiat.

Politique relative aux examens différés (article 51 et 97)

La mention F* est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du responsable de programme en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. On entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical. Toute demande d'examen différé présentée après le temps prescrit à cet effet sera automatiquement rejetée à moins d'un motif indépendant de la volonté de l'étudiant (ex. situation de coma, etc.).

Outil pédagogique

Le Guide de présentation d'un travail écrit publié par la Faculté de l'éducation permanente vise à faciliter l'encadrement au regard du respect des normes de présentation et de l'utilisation des sources bibliographiques, contribuant ainsi au développement d'habiletés transférables.

<http://fep.umontreal.ca/documents/pdf/guidepresentation.pdf>

StudiUM

Le site Internet Studium des cours est mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université. Les étudiants ont accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connections Internet.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

Pour obtenir un UNIP, voir les indications à l'aide du lien Internet suivant :

<http://www.etudes.umontreal.ca/dossier/unip.html>

HORAIRE ET PLAN DE COURS
PBC 6045 – PATHOLOGIE MOLÉCULAIRE EXPÉRIMENTALE – 2 CRÉDITS
Hiver 2019

Dates importantes

- 22 janvier 2019 : Date limite pour la modification d'un choix de cours ou l'annulation sans frais d'un cours. (À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)
- 15 mars 2019 : Date limite pour l'abandon du cours - avec frais. (À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)

Ces dates sont présentées sur le site de l'UdeM :

<http://www.etudes.umontreal.ca/calendrier/index.html>

Absence non justifiée

L'absence « non justifiée » lors d'une évaluation entraîne malheureusement un échec. Étant donné que les dates des évaluations sont connues à l'avance par l'étudiant, ce dernier a la responsabilité d'aviser la responsable du programme « avant l'évaluation » afin de prendre entente. Ces éléments sont précisés aux articles 30 et 31 des Règlements pédagogiques de cycles supérieurs.

Services

Service de soutien à l'apprentissage du Centre étudiant

www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/

Centre de communication écrite

www.cce.umontreal.ca/

Direction des bibliothèques

www.bib.umontreal.ca/a-propos

Aide à la persévérance scolaire offert à la FEP

Monsieur Pierre Cantin : 514-343-6111 poste 7443.

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap : www.bsesh.umontreal.ca

Enregistrement du cours

L'enregistrement du cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours.

L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.